

Règlement de la session 2023-2024 du concours *Cinéfête*

1 - Objet

Dans le cadre de la promotion de la langue française, le service de coopération éducative et linguistique de l'Ambassade de France en Autriche/Institut français d'Autriche, en partenariat avec Filmladen Filmverleih GmbH, organise un concours de critiques de film. Les candidats sont invités à réaliser, seuls ou en groupe, une critique vidéo d'un des films de la sélection Cinéfête 2024 qu'ils auront vu.

2 - Public concerné

Le concours est ouvert aux élèves apprenant le français des établissements autrichiens d'enseignement secondaire.

3 – Communication aux écoles, établissements et enseignants concernés

L'Institut français d'Autriche publie les informations relatives au concours sur son site internet, en fait la promotion dans la newsletter de l'Institut, informe les professeurs de français des écoles concernées avec lesquels il est en contact et fait relayer l'information par ses partenaires.

4 - Procédure d'inscription

Les élèves souhaitant participer sont priés de remplir le formulaire d'inscription et de faire signer le consentement à l'utilisation de leur image par leur représentant légal. Ces documents sont disponibles sur le site internet de l'Institut français d'Autriche et doivent être envoyés à l'adresse oceane.gobin-brassart@institutfr.at. Les vidéos doivent ensuite être envoyées par lien youtube privé, wetransfer ou drive à l'adresse oceane.gobin-brassart@institutfr.at jusqu'au 16 mai 2024 inclus.

5 - Modalités de participation

Les élèves doivent créer, seuls ou en groupe (maximum 5 élèves par groupe), une vidéo sur une critique en français d'un des films de la sélection Cinéfête, à la manière des vidéos blogs, d'une durée de 3 minutes maximum.

6 – Droit à l'image et données personnelles

Seules les inscriptions comportant un formulaire de droit à l'image seront prises en compte. La participation au concours et la signature de ce formulaire vaut consentement à la diffusion des productions vidéo, images, noms, prénoms et établissements des élèves gagnants sur le site internet et réseaux sociaux de l'Institut français d'Autriche/Ambassade de France en Autriche.

7 - Sélection des gagnants

L'Attachée de coopération éducative et linguistique et la/le chargé(e) de mission se réuniront en mai 2024 pour décider des vidéos gagnantes. Une vidéo par film sera sélectionnée.

8 - Remise des prix

Les 5 prix seront envoyés aux gagnants.

Chaque gagnant recevra une place de cinéma, un DVD et un abonnement Culturethèque d'une durée d'un an.

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.